



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 81904

Texte de la question

M. François Brottes interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir du régime complémentaire maladie obligatoire spécifique aux industries électriques et gazières. Compte tenu de la modification du statut des entreprises électriques et gazières EDF et GDF, de la libéralisation des marchés et du statut commun aux personnels des différentes entreprises de cette branche, il souhaite connaître l'avenir du régime spécifique actuel d'assurance maladie et complémentaire obligatoire et savoir s'il entend le conforter en tant que régime de branche.

Texte de la réponse

Afin d'éviter de faire peser un risque sur le régime d'assurance maladie des industries électriques et gazières et sur les entreprises du secteur, des mesures urgentes s'imposaient début 2005 notamment en ce qui concerne la structure financière du régime. Ainsi, deux décrets du 15 février 2005 ont prévu des dispositions sur la structure des cotisations et sur leur taux entre les actifs et les inactifs et ont ainsi permis, d'une part, d'assurer le versement des prestations aux assurés électriciens et gaziers et, d'autre part, de ne pas obérer les comptes des entreprises de provisions considérables au titre d'engagements liés aux inactifs. Les dispositions financières nouvelles mises en oeuvre n'ont pas modifié le niveau des prestations servies aux agents des industries électriques et gazières. Le Gouvernement a invité les partenaires sociaux de la branche des industries électriques et gazières à reprendre le dialogue sur les évolutions possibles du régime spécial de sécurité sociale d'assurance maladie spécifique aux industries électriques et gazières, notamment pour optimiser son fonctionnement en réformant sa gestion et sa gouvernance. De nouvelles négociations dans la branche ont été engagées récemment sur ce sujet. Les points principaux de discussion concernent l'organisation du régime (centralisation, lien avec les autres organismes liés à la sécurité sociale) et la recherche des modalités d'une gestion administrative et technique optimisée.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81904

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11925

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2156